

Soirée de solidarité - 11 juin 2016, Pavillon Joséphine Strasbourg

CONDITIONS de VENTE

aux enchères au profit de l'ONG Zazakely, Enfants de Madagascar

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros. Les acquéreurs n'auront aucune taxe ou frais à payer en sus.

Les enchères.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même objet, soit à haute voix, soit par signe, et qu'ils réclament en même temps cet objet après le prononcé de l'adjudication, ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix des dernières enchères, et le public présent sera admis à enchérir de nouveau. L'objet sera alors adjugé à nouveau au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois nous acceptons de recevoir des enchères d'un acquéreur potentiel, par pli fermé si ce dernier ne peut-être présent le 11 juin 2016 au Pavillon Joséphine, Parc de l'Orangerie à Strasbourg.

Dans ce cas vous trouverez l'**ORDRE d'ACHAT** sur le site www.ongzazakely.org en suivant le chemin :

page d'accueil / soirée de solidarité / vente de charité

Il est à télécharger, à compléter, à signer et à retourner pour le 09 juin 2016 à 16 heures à l'adresse suivante :

HOTEL des VENTES des NOTAIRES du BAS-RHIN
Vente ONG Zazakely
5, Allée de l'Europe
67960 ENTZHEIM

Maître Isabelle Kuhn-Magret, Présidente de la Chambre des Notaires du Bas-Rhin, notaire associée à Rosheim, accepte d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui ont été transmis avant la vente et que nous avons acceptés. Maître Kuhn-Magret sera le notaire vacataire et agira pour le compte de l'acheteur, selon les instructions contenues sur l'ordre d'achat, ceci afin d'essayer d'acheter le ou les lots au meilleur prix possible et ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum indiqué par l'enchérisseur.

Paiement et retrait des achats.

Le règlement des factures peut se faire en espèces dans les limites ci-dessous, par chèque bancaire, par carte bancaire ou par virement. Les règlements par chèques étrangers ne sont pas acceptés.

En cas de paiement par chèque ou virement la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Tout bordereau excédant pour une même vente 1000 euros pour un particulier et 762,25 euros pour un commerçant, devra être réglé en totalité par chèque barré ou par tout autre moyen inscrivant le montant réglé au débit d'un compte tenu chez un établissement de crédit, une entreprise d'investissement ou une institution mentionnée à l'article 8 de la loi

n° 84-46 du 24 janvier 1984. Tous les règlements partiels se rapportant à une dette dont le montant total dépasse ce seuil entrent dans le champs d'application de cet article.

Vous trouverez ci-dessous les informations pour faire cette opération.

Relevé d'identité Bancaire DRFIP ALSACE et BAS-RHIN 4, Place de la République 67070 STRASBOURG CEDEX CS 51022	Domiciliation: SIEGE SOCIAL			
	Code Banque 40031	Code guichet 00001	N° de compte 000 0173349X	Clé RIB 06
Titulaire du compte : HOTEL des VENTES des NOTAIRES du BAS-RHIN 5, Allée de l'Europe 67960 ENTZHEIM	Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN) FR6940031000010000173349X06			
	Identifiant International de la Banque (BIC) CDCGFRPPXXX			

Les lots qui n'auraient pas été délivrés le jour de la vente seront à retirer à l'adresse suivante après contact téléphonique au 03 88 96 96 54 ou 06 47 57 05 00 :

ONG ZAZAKELY, ENFANTS DE MADAGASCAR
13, Rue de la Haute Vienne
67850 HERRLISHEIM